



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Laboratoire cantonal
Service d'inspection de l'eau potable
et des eaux de baignade

Muesmattstrasse 19
3012 Berne
+41 31 633 11 11
info.wasser.kl@be.ch
www.be.ch/lc

Rudolf Robbi
rudolf.robbi@be.ch

Laboratoire cantonal, Muesmattstrasse 19, 3012 Berne

Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC)
à l'att. de Mme Vanessa Fux
Champ du Ritat 26
2605 Sonceboz-Sombeval

Notre référence: P7707 / drde
Commune Sonceboz-Sombeval

Berne, le 28 juin 2023

Rapport d'analyse de l'eau potable

Mesdames, Messieurs,

Le 19 juin 2023, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par Monsieur Daniel Jenzer, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable.

La description, les résultats et l'appréciation des différents échantillons se trouvent en annexe. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Laboratoire cantonal

Rudolf Robbi
chef du service d'inspection de l'eau
potable et des eaux de baignade

Émoluments: 560.00 francs (excl. 7.7 % TVA), la facture vous parviendra par courrier séparé

Annexes:

- Liste des points de prélèvement pour les échantillons d'eau potable
- Résultats pour les numéros d'échantillons / lieux de prélèvements suivants:

168588 / 02005	168589 / 02013
168590 / 02106	168591 / 02101

Copie avec annexes à:

- Monsieur Daniel Jenzer, fontainier, 2612 Cormoret

Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle P7707, Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC),
2605 Sonceboz-Sombeval



STS 0110

Déscription de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 168588
Date de prélèvement 19.06.2023
Heure du prélèvement 11h10
Date d'arrivée 20.06.2023
Analysé le 20.06.2023 - 26.06.2023
Commune Courtelary
Nom du réseau Réseau de distribution Courtelary
No du lieu de prélèvement 02005
Désignation Chocolat camille Bloch Grande Rue 21, cuisine
Traitement de l'eau désinfectée
Utilisation utilisée comme eau potable
Température de l'eau 13,1 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	non décelable	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature. Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé. Vous trouverez des informations concernant le prélèvement, les méthodes d'analyse et d'éventuelles mesures dans la lettre d'accompagnement.

Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle P7707, Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC),
2605 Sonceboz-Sombeval



STS 0110

Déscription de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 168589
Date de prélèvement 19.06.2023
Heure du prélèvement 11h25
Date d'arrivée 20.06.2023
Analysé le 20.06.2023 - 26.06.2023
Commune Courtelary
Nom du réseau Réseau de distribution Courtelary
No du lieu de prélèvement 02013
Désignation Landi, espace personnel, lavabo
Traitement de l'eau désinfectée
Utilisation utilisée comme eau potable
Température de l'eau 20,7 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	2	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature. Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé. Vous trouverez des informations concernant le prélèvement, les méthodes d'analyse et d'éventuelles mesures dans la lettre d'accompagnement.

Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle P7707, Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC),
2605 Sonceboz-Sombeval



STS 0110

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon 168590
Date de prélèvement 19.06.2023
Heure du prélèvement 13h30
Date d'arrivée 20.06.2023
Analysé le 20.06.2023 - 26.06.2023
Commune Cormoret
Nom du réseau Réseau de distribution Cormoret
No du lieu de prélèvement 02106
Désignation Buanderie Chédel, lavabo
Traitement de l'eau désinfectée
Utilisation utilisée comme eau potable
Température de l'eau 13,5 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	2	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Règle de décision

Une valeur chimique ou physique mesurée est jugée non conforme lorsqu'elle se trouve au-dessus ou en dessous d'un seuil (minimal ou maximal) alors même que l'incertitude de mesure est prise en compte. Dans le cas des méthodes d'essais microbiologiques, cette dernière est déjà comprise dans les critères microbiologiques imposés par la législation.

Responsable: Rudolf Robbi, chef du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade
rudolf.robbi@be.ch

Remarques: La présente feuille de résultats, produite électroniquement, est valable sans signature.
Les résultats portent uniquement sur l'échantillon analysé. Vous trouverez des informations concernant le prélèvement, les méthodes d'analyse et d'éventuelles mesures dans la lettre d'accompagnement.

Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle P7707, Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC),
2605 Sonceboz-Sombeval



STS 0110

Déscription de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	168591
Date de prélèvement	19.06.2023
Heure du prélèvement	13h53
Date d'arrivée	20.06.2023
Analysé le	20.06.2023 - 26.06.2023
Commune	Cormoret
Nom du réseau	Réseau de distribution Cormoret
No du lieu de prélèvement	02101
Désignation	Ecole, Vieille-Route 1, WC messieurs, lavabo
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	11,1 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité (UFC)	Valeur maximale pour eau potable selon OPBD
Escherichia coli (EN ISO 9308-1)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Entérocoques (EN ISO 7899-2)	non décelable	par 100 ml	non décelable
Germes aérobies, mésophiles (EN ISO 6222 mod.)	1	par ml	300 (réseau), 100 (au captage), 20 (après le traitement)

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence pour eau potable selon OPBD
Aspect	aucune altération		aucune altération
Turbidité (90 degrés) (Photométrie)	0,1	NTU	
Chlorure (IC avec détecteur à conductivité)	3,0	mg/l	
Fluorure (IC avec détecteur à conductivité)	moins de 0,08	mg/l	valeur maximale: 1,50
Nitrate (IC avec détecteur à conductivité)	4,8	mg/l	valeur maximale: 40,0
Nitrite (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Sulfate (IC avec détecteur à conductivité)	5,6	mg/l	
Ammonium (IC avec détecteur à conductivité)	non décelable	mg/l	valeur maximale: 0,10
Calcium (IC avec détecteur à conductivité)	88,8	mg/l	
Potassium (IC avec détecteur à conductivité)	0,8	mg/l	
Magnésium (IC avec détecteur à conductivité)	4,3	mg/l	
Sodium (IC avec détecteur à conductivité)	2,4	mg/l	valeur maximale: 200,0
Dureté totale	2,39	mmol/l	
Degré de dureté	23,9	°f	

Légende: OPBD = Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
UFC = unités formant colonie

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Laboratoire cantonal
Service d'inspection de l'eau potable
et des eaux de baignade

Muesmattstrasse 19
3012 Berne
+41 31 633 11 11
info.wasser.kl@be.ch
www.be.ch/lc

Berne, le 26 juin 2023

Liste des points de prélèvement pour les échantillons d'eau potable

Commune: Sonceboz-Sombeval
Réseau: Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC)
Destinataire du rapport: Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC), Champ du Ritat 26, 2605 Sonceboz-Sombeval
Destinataire de la facture: Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (SEAUCC), Champ du Ritat 26, 2605 Sonceboz-Sombeval
Prélèvements: Jan Bartlomé, O: 077 424 12 62, M: 079 629 89 86
Daniel Jenzer, 032 944 19 24, O: 032 522 05 44 (Pikett), M: 079 381 68 60
Fontainier: Daniel Jenzer, 032 944 19 24, O: 032 522 05 44 (Pikett), M: 079 381 68 60
Suppléant du fontainier: Jan Bartlomé, O: 077 424 12 62, M: 079 629 89 86
Jordan Zeller, O: 032 522 05 44, M: 079 907 75 72
Responsable AQ: Olivier Delobel
Personne responsable: Ronald Ermatinger, président, 032 487 52 25, O:032 487 35 50, M: 079 689 73 06

Numéro Point de prélèvement

Numéro	Point de prélèvement
020	Réseau de distribution Courtelary
020 01	Courtelary, Fromagerie, fabrication
020 02	Courtelary, Collège
020 03	Courtelary, Iff Pierre
020 04	Courtelary, Grundbacher Raphael
020 05	Courtelary, Chocolat Camille Bloch Grande Rue 21, WC messieurs
020 05	Courtelary, Chocolat Camille Bloch Grande Rue 21, cantine personnel
020 05	Courtelary, Chocolat camille Bloch Grande Rue 21, cuisine
020 06	Courtelary, Centre communal, WC handicapé, lavabo
020 07	Courtelary, Buffet de la Gare, robinet cuisine
020 09	Courtelary, Pont de Pierre 2, Béguelin J.D.
020 0a	Courtelary, Re Bretin, dans une tranchée
020 0b	Courtelary, Tranchée Bretin, Rue Bretin
020 0c	Courtelary, Home d'enfants, Crêt du Sapelot 10
020 0d	Courtelary, Garages, Crêt du Sapelot 10 H
020 10	Courtelary, Les Trois-Bornes 25, Wüthrich Yves
020 11	Courtelary, Felix Lutz, Fleur de Lys 23, lavabo toilettes
020 12	Courtelary, Voirie, lavabo
020 13	Courtelary, Landi, espace personnel, lavabo